

Danger ! Attention !!

Nous croyons utile de prévenir nos Camarades que l'Administration s'est aperçue que l'on avait quelque peu oublié les instructions interdisant le « ramassage de charbon ».

Depuis quelque temps une surveillance très stricte est exercée et nombreux sont ceux qui, sans s'en douter sont à tort ou à raison, tenus à l'œil.

Le ramassage de charbon dans les voies des gares, autorisé avant notre assimilation au personnel français de la Compagnie, est formellement interdit depuis que nous bénéficions du Statut et des Echelles.

Il déplaît à l'esprit d'économie du personnel Nord-Belge de laisser se perdre du combustible, d'anéantir en la piétinant cette houille qui coûte si chère, parfois si difficile à trouver et dont on a tant besoin dans nos régions humides et froides. Mais il faut reconnaître que la Compagnie, qui nous paie, qui en définitive paie le manquant lorsque le wagon est livré au destinataire, a droit de disposer de ce charbon comme elle l'entend.

Elle a décidé d'interdire le ramassage parce que dit-elle, si le personnel est autorisé à sortir de l'enceinte du Chemin de fer avec du charbon, dans le cas où il ne trouve pas à ramasser ce qui lui convient, il est tenté de prélever au wagon même ou de provoquer la chute. Des agents ont avoué avoir manqué de scrupule à ce point et c'est ce qui a motivé l'interdiction absolue décidée par le Directeur.

Tout agent qui ramasse du charbon répandu dans les voies est proposé pour le dernier avertissement avant la révocation (perte de la gratification de fin d'année, de la prime de gestion, le cas échéant il est aussi rayé du Tableau d'aptitude.)

Tout agent qui prend du charbon au tas, dans un wagon, sur une locomotive, à l'approvisionnement des locaux ou des fourgons est proposé pour la révocation.

Ces sanctions très sévères, sont votées par le Conseil d'enquête même si des circonstances atténuantes permettent aux trois représentants du personnel de se prononcer contre elles (4 voix pour et 3 voix contre.)

Nous ne saurions donc trop engager nos camarades à ne pas se laisser tenter, le risque est trop gros et il y a vraiment trop de chance d'être pris.

On cite dans certaines localités que la police surveille à l'extérieur et a demandé à des agents d'ouvrir leurs sacs ou leur paniers.

Les inspecteurs de la Compagnie guettent aussi le retour du personnel et quoi que nous fassions, nous ne pouvons rien contre cette mesure et ses conséquences : les graves sanctions que la Compagnie est en droit de prendre.

DANGER !

ATTENTION !!

G. NAVEZ.